

Infos FFMKR-75

2 juillet 2018



Le 5 juillet 2018 la profession assiège le Ministère de la santé Et vous, que ferez-vous ?

Unies, toutes les organisations professionnelles vous appellent au rassemblement devant le Ministère de la santé le **jeudi 5 juillet à 14 heures**.

Quittez vos services et vos cabinets : il s'agit de défendre tant notre profession que la santé de nos patients.

Informez ces derniers de nos revendications en leur expliquant pourquoi votre cabinet sera fermé ce jeudi 5 juillet en apposant [cette affiche](#) dans les salles d'attentes.



Nous vous donnons rendez-vous à 14 heures au 14 avenue Duquesne, 75007 Paris, accessible par le Métro « Ecole militaire »  **8** ou « Saint François-Xavier »  **13** .

Défendre notre profession est un enjeu commun : UNISSONS-NOUS, MOBILISEZ-VOUS !



Chiropraxie : quand la suspicion s'ajoute à la colère des kinés

Quand des textes réformant la chiropraxie tendent à piller la kinésithérapie en son cœur de métier, on peut se demander si quelques personnes auraient influencé certaines décisions ministérielles.

Comment par exemple Monsieur LE MOIGN, actuel Directeur de cabinet de la ministre de la santé mais aussi ancien Directeur adjoint de cabinet de Madame Marisol Touraine, a-t-il pu en novembre 2017 alors qu'il occupait le poste de Directeur du CHU de Toulouse, signer une convention peu commune avec l'Institut Franco Européen de Chiropraxie ? Ce haut fonctionnaire, expert dans l'organisation des soins, a ainsi officiellement permis à des non professionnels de santé de rentrer dans le parcours de soins des patients à l'hôpital public. D'ailleurs pour cet organisme de formation et les chiropracteurs, cette convention « représente ainsi un réel progrès dans l'intégration et la diffusion de la prise en charge chiropratique dans le parcours de soin français » !

La parution des décrets quelques mois après de telles informations n'est pas sans laisser un climat de suspicion concernant les projets politiques d'éventuelles déréglementations des professions de santé au profit de non professionnels, non remboursés par l'assurance maladie.

On voudrait ne plus rembourser la kinésithérapie que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien